

les Trophées
ESSaimer
la santé 2020

*Engagés pour la santé
et la qualité de vie au travail
dans l'ESS*

DOSSIER DE CANDIDATURE

www.chorum-cides.fr

Dispositif **Chorum** co-élaboré et soutenu par l'**Anact**
pour les structures (siège ou établissement)
adhérentes Chorum de + de 50 salariés

Depuis plus de 10 ans, CIDES accompagne les démarches en santé et qualité de vie au travail des adhérents de Chorum.

De nombreuses structures ont mis en place des démarches actives, qui donnent des résultats en termes d'amélioration de la santé au travail, mais aussi du dialogue social, des relations au sein des collectifs de travail, de satisfaction du public, de qualité des prestations, etc.

Dans ce contexte, Chorum déploie un **Trophée « ESSaimer la santé – engagés pour la santé et la qualité de vie au travail dans l'ESS »**



LES MODALITÉS DE CANDIDATURES ET LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Un dossier de candidature, constitué selon les modalités présentées dans le présent document, devra être remis **au plus tard le 30 novembre 2019** :

- Soit par e-mail à prevention@chorum.fr
- Soit par courrier postal :
Chorum-CIDES, Bureau 535, 4-8 rue Gambetta, 92240 Malakoff

Processus d'instruction :

Après réception du dossier, si votre dossier est éligible (cf. aux conditions d'éligibilité dans le paragraphe suivant), un instructeur désigné par l'équipe CIDES prendra contact avec la direction / le référent ou le pilote de la structure pour organiser les modalités de l'instruction sur la période de **janvier-mars 2020**.

L'instruction se fonde sur une analyse documentaire et des entretiens. En fonction des éléments fournis dans le dossier de candidature, l'instructeur identifie des éléments d'informations complémentaires et organise une série d'entretiens :

- un entretien de cadrage avec le pilote ou référent de la démarche
- des entretiens individuels et collectifs avec des acteurs ciblés dont les représentants du personnel concernés :
 - des acteurs de la démarche (direction, pilote, IRP, chargé de prévention, etc.)
 - des salariés de la structure selon les fonctions et métiers concernés par la démarche engagée

Conditions d'éligibilité :

- Votre dossier sera pris en compte et instruit s'il comprend **l'ensemble des informations sollicitées**. En cas d'inexistence de documents demandés, veuillez-nous le préciser dans le dossier de candidature.
- Votre dossier sera non éligible si **aucun élément n'est apporté** sur **chacun des 5 axes** des critères d'attribution du trophée (cf. point 2)



LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU TROPHÉE « ESSAIMER LA SANTÉ »

L'obtention du Trophée « ESSaimer la santé » doit répondre à un certain nombre de critères, selon 5 axes.

1. Mobilisation durable sur la santé et la qualité de vie au travail

Modalités d'organisation de la prévention, modalités de pilotage de la démarche, acteurs impliqués...

2. Engagement dans la démarche

Implication de la direction, des représentants des salariés, des instances représentatives du personnel, des salariés eux-mêmes...

3. Méthode de la démarche

Objectifs poursuivis, diagnostics réalisés, évaluation des risques professionnels, prise en compte des réalités du travail, priorités d'action...

4. Expression des salariés sur le travail

Expression des salariés sur le travail, prise en compte de cette expression...

5. Qualité des réalisations et des effets de la démarche

Effets positifs des démarches engagées par rapport à la situation de départ au sein de la structure, suivi des réalisations, évaluation de leurs effets...

La durée du trophée « ESSaimer la santé » est de trois ans.



LE DOSSIER À CONSTITUER PAR L'ÉTABLISSEMENT OU LE SIÈGE SOCIAL

1. Informations sur la structure (2 pages maximum)

- a) Raison sociale, SIREN ou SIRET, adresse postale
- b) Interlocuteur référent
- c) Présentation de la structure : CCN, activités, structuration, organisation des IRP, nombre de salariés, métiers, appartenance à un réseau
- d) Contexte de la structure

- e) Raisons de l'engagement dans la prévention et la qualité de vie au travail
- f) Enjeux de l'engagement dans la prévention et la qualité de vie au travail

2. Description de la démarche et des actions mises en œuvre (5 pages maximum)

- a) Objectifs et sujets sur lesquels porte la démarche, problèmes
- b) Historique de la démarche et grandes étapes
- c) Organisation et ensemble des acteurs associés à la démarche, moyens dédiés
- d) Méthodes et outils mobilisés
- e) Inscription dans le projet de la structure (projet associatif, projet d'établissement...)
- f) Actions définies pour l'avenir
- g) Si la structure estime avoir suffisamment de recul : regard sur les effets de la démarche

3. Bilan de la démarche (1 à 2 pages maximum)

- a) Recueil de points de vue individuels des différentes parties prenantes
- b) Questions :
 - Satisfaction par rapport à ce qui a été fait
 - Difficultés rencontrées, freins identifiés, marges de progrès
 - Projection dans l'avenir

4. Documents à remettre

Liste des documents	Existant	Inexistant
Organigramme de la structure		
DUERP		
Plan d'actions (ou PAPRIPACT)		
3 derniers compte-rendus (ou PV) de réunions d'instances (DP, CHSCT, CSE) et/ou de réunions de COPIL		
Documents de suivi des indicateurs (absentéisme, AT, Mpro, etc.)		
Analyse des accidents de travail		

Et tous documents jugés nécessaires ou utiles à l'instruction de la démarche engagée.